

JYN INFO CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 18-20 rue Pasteur
94270 LE KREMLIN-BICÊTRE
488 262 239 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2026

Le mardi dix mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, les associés de la Société JYN INFO CONSEIL se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation orale et sans délai faite par la Présidente, conformément aux dispositions de l'article 29 (c) des statuts.

Monsieur Yassar NAKOULA préside la séance en sa qualité de représentant légal de la Présidente de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 000 actions.

La Présidente de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolutions proposées par la Présidente à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 5 des statuts.

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentées.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE ET
MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de modifier la dénomination sociale qui devient « JYNIIOUS », à compter du 1^{er} avril 2026.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

« **ARTICLE 2 – DÉNOMINATION SOCIALE** »

La dénomination de la Société est « JYNOUS ». »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION
CORRELATIVE DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de transférer le siège social du 18-20 rue Pasteur 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE vers le 92 boulevard du Montparnasse 75014 PARIS, à effet du 1^{er} avril 2026.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié comme suit :

« **ARTICLE 5 - SIÈGE SOCIAL** »

Le siège social de la Société est fixé au 92 boulevard de Montparnasse 75014 PARIS »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente
la société Y&J Holding
représentée par M. Yassar NAKOULA

DocuSigned by:
Yassar NAKOULA
F55A2445F16D42A...